

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

026/362

POLICE MUNICIPALE : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION À L'OCCASION DE LA FOIRE DE LA SAINT-MAURICE LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la demande du détenteur d'un distillateur ambulant à PAULHAC (43), en vue d'organiser un atelier public sur la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la Foire de la Saint-Maurice qui aura lieu le samedi 26 septembre 2026.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Monsieur le Maire de Cournon-d'Auvergne autorise l'ouverture d'un atelier public de distillation sur la place de la République, le samedi 26 septembre 2026 de 07h00 à 19h00, à l'occasion de la Foire de la Saint-Maurice. L'alambic est fourni par le détenteur du distillateur ambulant.

Article 2^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 6 août 2026.

Envoyé en préfecture le 12/08/2026

Reçu en préfecture le 12/08/2026

Publié le 12/08/2026

ID : 063-216301242-20260806-ARR_026_362-AR



Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE COURNON D'AUVERGNE' and a small emblem. The signature is a complex, flowing scribble.